

AYA UMEZAWA

**Le langage et le crime chez Étienne De Greeff,
criminologue et romancier
Une des possibilités de la linguistique forensique**

*Étienne de Greeff is a Belgian psychologist and criminologist. He has also written several novels, including *Le juge Maury* (1956). In this novel, the protagonist is tormented by jealousy towards his adulterous wife. His suffering worsens until one day he cries out in slang.*

If we consider the work within the framework of the classic crime novel, it would be possible to view these elements as clues deliberately left by the author. However, it should be noted that this novel was written by an author who is both a psychologist and a criminologist, who asserts that language changes can be observed during the second stage of the criminogenic process. The change in the protagonist's language thus reveals his psychology, in which the criminogenic process is advancing.

An in-depth analysis of the protagonist's speech in this novel suggests a potential synergy between linguistic approaches and forensic science. This is because, in the contemporary context, individuals involved in criminal processes tend to express their thoughts more freely on social media, a trend that is also observed among people who are not involved in such dynamics. Therefore, linguistic specializations cannot be overlooked, especially in mental health assessments.

Introduction

La criminologie, en tant que discipline scientifique, est née au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Parallèlement, Alphonse Bertillon a contribué à l'essor de la science forensique en modifiant les méthodes d'enquête traditionnelles, qui s'appuyaient sur la mémoire visuelle, pour les remplacer par l'analyse des traces-indices (Umezawa, 2025).

Dans le contexte contemporain, les chercheurs en linguistique s'efforcent d'apporter leur contribution à cette démarche, car ils possèdent les compétences

nécessaires pour identifier le plagiat, détecter les falsifications ou déterminer l'auteur d'une lettre de menaces, en analysant les dynamiques linguistiques (Renaut, Ascone et Longhi, 2018). Allard-Gaudreau, Plante-Hébert et Fortin soulignent :

Si les sciences forensiques traditionnelles renvoient à l'analyse des traces biologiques, chimiques, physiques ou numériques présentes sur une scène de crime ou en lien avec sa commission, l'analyse des traces langagières, elle, est —ou devrait être— l'apanage de la linguistique légale (ou *forensic linguistics* en anglais) (Allard-Gaudreau, Plante-Hébert et Fortin, 2024 : 2).

Les trois chercheurs québécois dont nous venons de citer le propos sont des spécialistes en sciences de la santé, en linguistique et en criminologie. Les chercheurs en linguistique spécialisés en analyse forensique en France, eux, expriment leur satisfaction quant à la pratique de l'Université de Lausanne, qui rend possible l'accès à l'étude forensique pour les spécialistes en provenance de divers domaines. Il sera alors intéressant de noter que l'école de criminologie de l'Université catholique de Louvain en Belgique, qui a autrefois offert un diplôme d'études complémentaires aux licenciés en droit, en médecine, en psychologie et même en littérature, a reconnu cette possibilité. Cette clairvoyance est sans doute attribuée à Étienne De Greeff (1898-1961), qui occupait la fonction de professeur de criminologie psychologique et était également écrivain.

En effet, dans son roman policier intitulé *Le juge Maury* (1956), De Greeff dépeint le protagoniste comme étant animé d'intentions meurtrières à l'encontre de son épouse infidèle. Ces intentions sont reflétées dans son langage, qui dénote une certaine agressivité. L'objectif de ce présent article est donc d'analyser la psychologie du précriminel telle qu'elle apparaît dans cette œuvre. Nous nous pencherons principalement sur le langage employé par le personnage principal, en examinant ses choix linguistiques et leur portée. Une première approche de la question requiert pourtant une compréhension approfondie de la théorie de De Greeff sur la psychologie du précriminel. C'est dans la section suivante que nous procéderons à l'examen de la manière dont la théorie de l'auteur se reflète dans le roman. En dernier lieu, il s'agira de démontrer, en dépit de notre spécialisation en littérature, que l'analyse du langage peut s'avérer bénéfique pour la science forensique.

1. La théorie de De Greeff sur le processus criminel

Étienne De Greeff est communément surnommé « père de la criminologie belge ». Il a porté son attention sur un phénomène particulier, désigné sous le terme de « crime passionnel ». Ce concept a émergé et connu une popularité croissante à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Cette forme de criminalité trouve son origine dans la perte d'amour, et il a été établi que les deux tiers des auteurs de ces crimes étaient de sexe masculin. C'est dans ce contexte qu'a émergé l'expression « féminicide », afin de désigner ce phénomène. Nous maintiendrons néanmoins l'usage de l'expression « crime passionnel » qui, bien qu'elle soit souvent associée aux meurtres de femmes, ne se limite pas exclusivement à ces cas : elle peut également s'appliquer à des situations de violence plus subtile, tant physique que verbale, impliquant des victimes d'autres genres. De Greeff a identifié un processus commun à la psychologie de ces criminels passionnels. En premier lieu, les individus concernés expriment une volonté de suicide. Cependant, environ deux semaines plus tard, ils nourrissent l'espoir de mourir ensemble ou, à défaut, de voir l'infidèle mourir (De Greeff, 1973 : 17). De Greeff a par la suite établi que ce processus se subdivise en trois étapes. L'accès à la première étape est relativement aisé : il suffit que l'individu éprouve l'espoir que la personne indésirable disparaisse devant lui. Il s'agit en effet d'une expérience que la plupart des individus ont déjà vécue, mais qui ne perdure généralement pas ; elle est rapidement remplacée par d'autres priorités et préoccupations dans le cadre de la vie quotidienne.

Néanmoins, certains individus parviennent à franchir le pas et à passer à l'étape suivante. La justification apportée à la disparition de l'objet d'affection revêt une importance particulière. Notre intérêt se porte notamment sur l'affirmation de De Greeff selon laquelle « c'est dans le langage que se manifeste le plus clairement cette évolution de la mentalité d'un homme, en instance de criminalité » (De Greeff, 1946 : 129). Ici, De Greeff aborde la question de l'argot, et plus spécifiquement, la pratique de l'argot, car, « comme idiome d'une caste il révèle, de prime abord, à quel point, ceux qui l'utilisent ont déprécié et ravalé à peu près tout ce qui a une existence stable, et qui représente une certaine valeur » (De Greeff, 1946 : 129). Ainsi, l'argot ne saurait être réduit à un simple « élément folklorique », une observation que, toujours d'après De Greeff, Victor Hugo a manquée. Utiliser ce langage des bas-fonds, c'est plutôt « le stade ultime d'une déchéance progressive » (De Greeff, 1946 : 129). De Greeff l'explique plus clairement : « L'adoption d'un langage d'allure argotique,

soit pour désigner un seul personnage, ou un groupe de personnages, ou une institution ou une collectivité indique, qu'à des degrés variables, une certaine déchéance survient dans la personnalité » (De Greeff, 1946 : 130).

C'est lors de cette étape que le futur criminel manifeste une agression verbale à l'encontre de la future victime. Cette agression revêt la forme d'une insulte, notamment par l'usage de termes grossiers tels que « putain », ainsi que par l'utilisation de mots que le sujet n'aurait pu anticiper. Comme l'indique De Greeff, les raisons sont les suivantes :

Le problème est en somme celui-ci : aucun être humain, sainement évolué, n'est capable de faire gratuitement un acte, qui soit notablement en dessous de lui-même. Il ne peut s'y acheminer que par degré, en ramenant peu à peu le niveau de sa personnalité au niveau de l'acte qu'il commet. Cela ne peut se faire qu'inconsciemment : c'est par l'intermédiaire du langage que l'évolution s'amorce (De Greeff, 1946 : 130-131).

Cette évolution dans l'usage de la langue peut être perçue comme un signe de mésestime, voire de manque de considération, à l'égard de la personne concernée. Dans un tel contexte, il n'est pas rare que les individus en proie à une détresse psychologique puissent se livrer à des comportements violents, qu'ils soient de nature comportementale ou verbale. Ces agressions sont parfois constatées et reconnues par la police. Cependant, cette situation peut s'avérer positive, car « le fait de passer insensiblement d'un langage convenable à un type argotique, indique une modification concomitante de la personnalité, et indique qu'un drame se passe dans la vie intérieure de tel sujet et qu'il est peut-être encore temps d'intervenir » (De Greeff, 1946 : 129-130). En l'absence de capacité de la part des organes de police à appréhender la nature du crime en question, le précriminel progresse vers la dernière étape de son plan, à savoir le passage à l'acte.

Toutefois, comme nous l'avons observé précédemment, ce processus criminogène peut se manifester dans l'esprit de quiconque et s'interrompre à mi-parcours. La question se pose alors de savoir comment la police et les victimes potentielles peuvent identifier les situations à risque. Dans un premier temps, De Greeff a commencé par expliquer ce processus criminogène dans un ouvrage scientifique intitulé *L'introduction à la criminologie* (1946) destiné aux étudiants, ainsi que dans *Amour et crime d'amour* (1942), ouvrage de vulgarisation. Par la suite, il a fait paraître un roman policier *Le juge Maury*.

2. Le processus criminel et le langage dans le roman

Il conviendra tout d'abord de s'interroger sur le fait que De Greeff ait pu écrire un roman, bien qu'il soit criminologue. La réponse à cette question est simple : il portait de l'intérêt à la littérature et était membre d'un club littéraire durant ses années de lycée. Même pendant sa carrière de criminologue, il s'est souvent inspiré de la littérature. Il convient surtout de noter que dans son roman intitulé *La nuit est ma lumière* (1949), De Greeff, qui était également psychiatre, a relaté un cas de folie, tirant profit de ses connaissances empiriques approfondies. Cette perspective invite à une réflexion sur la représentation du processus criminel dans son roman policier, *Le juge Maury*.

L'intrigue de cette œuvre s'ouvre sur la présentation d'un psychiatre. Ce dernier est appelé à fournir un rapport au parquet sur une affaire criminelle. Selon le greffier, il s'agirait d'une tentative de meurtre sur la personne de l'épouse, en raison de son adultère : « Évidemment, c'est un crime passionnel et il a tiré sur sa femme, mais elle n'est pas morte et ne mourra pas et, après avoir tiré, il s'est jeté du troisième étage... C'est un miracle qu'il ne soit pas mort... » (De Greeff, 1956 : 48). L'auteur de ce crime est finalement acquitté, le médecin ayant affirmé qu'il était malade.

Le protagoniste, le juge Maury, éprouve des difficultés à saisir les raisons pour lesquelles le docteur a posé un tel diagnostic. Le magistrat ouvre et consulte le rapport établi par le médecin, dont le volume dépasse les attentes :

Le juge, qui avait mené l'instruction, se forçait à relire ces choses qu'il connaissait mieux que le médecin. Mais l'analyse relevait des détails qui n'avaient pas frappé le magistrat et mettait en relief ce que le praticien appelait « le processus criminel »...

Il y avait d'abord eu l'installation d'un processus de jalousie, contre lequel le futur meurtrier avait lutté pendant des semaines, peut-être pendant des mois... (De Greeff, 1956 : 82).

Cependant, le juge n'a pas été convaincu par cette argumentation. En effet, l'adultère de son épouse constitue également un problème pour lui. « Pourtant, dans son cas à lui, ce n'était pas de la jalousie. Pas du tout, se disait-il » (De Greeff, 1956 : 82).

À la surprise de notre protagoniste, un sentiment de jalousie l'envahit pourtant de jour en jour. Dans un moment d'émotion intense, le juge prononce le nom de sa femme, « Geneviève », avec une telle force que le médecin, présent, ne peut l'ignorer (De Greeff, 1956 : 82). Par la suite, en état de réflexion solitaire, le juge élabore un plan d'action verbale visant à infliger des blessures à

sa conjointe. Comme l'indique la citation, il se trouve face à des mots qui apparaissent successivement à son esprit.

Quand il rentrerait tout à l'heure, il serait gentil comme d'habitude, puis, à un moment donné, négligemment, en présence de la domestique, il lui dirait : « À propos, vous avez échangé hier, au Relais, je crois, ou dans une autre boîte du même genre, un faux billet de mille francs. La police ne croit pas que vous soyez associée à une bande, mais le Procureur m'a chargé de vous demander - s'il vous est possible de vous en souvenir - de qui vous teniez ce billet. Il ne tient pas à vous faire interroger par la police judiciaire, mais il lui serait bien agréable de connaître un chaînon de plus... »

Avec cette simple phrase, tout serait dit. Il pourrait même s'offrir le luxe d'ajouter : « Si vous avez peur de compromettre quelqu'un, vous pouvez dire que vous ne vous souvenez pas. On ne vous demande pas d'être indicatrice. C'est déjà bien que vous l'ayez été involontairement... »

Oui, mais si elle avait reçu le billet dans un magasin quelconque, ou si même elle le tenait de lui... C'est elle, alors qui jubilerait ! Non, il dirait simplement : « Il paraît que vous avez échangé un faux billet de mille francs au Relais, hier après-midi. La police voudrait savoir de qui vous le teniez. Si je ne puis la renseigner, elle s'informerait elle-même. » Dire cela froidement, sans autre commentaire. Mais je la connais, elle ne perdra pas le nord. Cela ne suffira pas : il faut dire des choses contre lesquelles elle ne puisse pas se défendre, lui faire des remarques perfides et ambiguës. Lui signaler, par exemple, une réclame : « Madame, ne portez pas de traces de baisers compromettants. L'ambre solaire les fait disparaître en une nuit (De Greeff, 1956 : 94-95). »

Ces formules ne semblent pas être le fruit d'une conversation entre époux, mais plutôt d'une autorité judiciaire.

Le juge, qui dissimule méticuleusement ses rancœurs, retourne à son domicile. Cependant, son épouse, qui conserve une attitude distante, provoque un chaos dans ses pensées : « toutes les phrases préparées la veille resurgissaient en désordre, et, la main sur la poignée de la porte, il attendait d'en pouvoir prononcer une » (De Greeff, 1956 : 103). Mais cela ne lui suffisait pas.

Sa colère se retournait peu à peu contre lui-même ; et en même temps, il lui plut de se découvrir violent ; la brusquerie de ses mouvements, la dureté de ses mains, lui apprirent combien il était agréable de s'abandonner, de se moquer de tout, de refuser désormais tout examen de conscience, de vivre à plein sa violence (De Greeff, 1956 : 103-104).

Désormais, il manifeste une volonté de se laisser porter par des comportements de violence, qu'ils soient de nature verbale ou physique.

Ici, référons-nous à la théorie de De Greeff, qui affirme que le langage peut être considéré comme un indice du processus criminel. Il est vrai que la

citation précédente du juge, formelle et respectueuse, ne correspond pas à l'idée commune du terme « argot » : au singulier, c'est un terme qui désigne le langage spécifique des individus impliqués dans des activités criminelles. Cependant, au pluriel, il sert à désigner le langage employé par un groupe de personnes exerçant une même profession, dans le but de renforcer les liens entre collègues. Comme le souligne De Greeff, « le sujet ne vit cependant pas seul. [...] Accueillir le langage, c'est accueillir l'attitude dont le langage est l'expression, et c'est ainsi que certains criminels peuvent se sentir soutenus et approuvés par leur milieu » (De Greeff, 1946 : 130). Comme nous l'avons démontré précédemment, le juge s'adresse à son épouse en utilisant le vouvoiement. En outre, il a fait usage du langage caractéristique des représentants du parquet. Cela n'implique pas nécessairement que le juge soit en mesure de dissimuler ses sentiments personnels. C'est plutôt l'inverse : sa capacité à le faire s'en trouve réduite. Cette attitude suggère une volonté de susciter un sentiment de solitude chez sa conjointe, notamment en présence de ses collègues. L'emploi de l'argot par le sujet permet de révéler son état d'esprit, dans lequel il considère sa femme comme son ennemi.

En effet, son apparence de sang-froid est de courte durée. La colère de l'époux se manifeste à la fois envers son épouse et l'amant de celle-ci. En songeant à cet homme, le juge ne peut pas s'empêcher de crier : « Avec ta sale gueule, toi ! dit-il, comme s'adressant à un ennemi méprisable. Il avait prononcé ces mots presque à haute voix. Ils l'étonnèrent. Quand s'était-il jamais adressé de la sorte à un de ses semblables ? » (De Greeff, 1956 : 139-140). Ici, le protagoniste fait usage d'un langage typiquement réservé aux individus qu'il juge, à savoir des criminels. Cette observation suggère que l'individu a franchi un nouveau seuil dans son processus criminogène. Parallèlement, dans un état de désespoir extrême, il pense à mettre fin à ses jours (De Greeff, 1956 : 140). Nous savons que selon De Greeff, une proportion non négligeable de criminels passionnels manifeste des pensées suicidaires avant de commettre un acte criminel.

Néanmoins, le juge ne se rend pas coupable de suicide ni de meurtre. Il entretenait une collaboration avec le psychiatre qui apparaît au début de ce roman et qui était familier de la théorie du processus criminogène. Grâce à son intervention, le juge a pu s'abstenir de prendre une décision hâtive. Autrement dit, il parvient finalement à surmonter son processus criminogène¹.

¹ Ajoutons en passant que dans cette œuvre, ce n'est pas seulement le juge qui suit le processus criminogène. Il est à la fois juge, précriminel et pré-victime. Une femme que le juge a autrefois

Conclusion

Nous avons vu que l'écrivain et criminologue De Greeff expose dans son roman sa propre théorie criminologique, dans laquelle le protagoniste principal est impliqué. Celui-ci cherche à faire usage du jargon de son métier pour converser avec son épouse, laquelle est susceptible d'être la victime potentielle. En outre, il conçoit l'idée de prononcer des termes vulgaires à l'attention de l'amant de son épouse, qui est également une pré-victime. Les lecteurs sont ainsi invités à accompagner la psychologie du protagoniste dans son évolution, suivant les étapes de sa transformation. Le changement linguistique s'avère un aspect déterminant, comme l'a souligné l'auteur De Greeff dans son ouvrage scientifique.

Si l'on considérait l'œuvre dans le cadre du roman policier classique, il serait alors possible d'envisager ces éléments comme des indices délibérément laissés par l'auteur. Il convient cependant de noter que ce roman a été écrit par un auteur qui est à la fois criminologue et psychologue qui affirme que la modification du langage serait observable au cours du deuxième stade du processus criminogène. Il est dès lors plausible qu'une synergie s'établisse entre l'approche linguistique, bien que la linguistique ne relève pas strictement des sciences dites « dures », et les sciences forensiques. En effet, dans le contexte contemporain, les individus impliqués dans des processus criminogènes ont tendance à exprimer davantage leurs pensées sur les réseaux sociaux, une tendance que l'on observe également chez les personnes non concernées par ces dynamiques. Si tel est le cas, pourquoi les linguistes ne peuvent-ils pas comparaître devant la cour comme experts lors d'une expertise mentale, et ainsi apporter leur contribution à la justice ?

Avant que la conclusion ne soit formellement établie dans un article qui sera publié dans une revue spécialisée sur l'argot et le polar, il est nécessaire de déterminer si ce roman peut être considéré comme faisant partie de la catégorie littéraire du roman policier. Selon Elsa De Lavergne, le roman policier doit tenir les lecteurs en haleine de bout à l'autre (De Lavergne, 2009 : 33). Il apparaît que De Greeff satisfait à cette requête. En revanche, selon la définition de Régis

condamnée à dix ans de prison lui en veut toujours et s'introduit dans sa maison en tant que servante, attendant le moment propice pour le tuer. Cette personne, déjà connue des lecteurs de *La nuit est ma lumière* suit, elle aussi, le processus criminel (non-passionnel). Enfin, elle débarrasse le plat empoisonné juste avant que le juge ne consomme la dose mortelle. Ceci dit, les lecteurs savent, à la fin du roman, qu'elle conserve toujours le poison. *Le silence du ciel*, roman qui devait raconter la suite, n'a jamais été publié.

Messac, le roman policier correspond à « un récit consacré avant tout à la découverte méthodique et graduelle, par des moyens rationnels, des circonstances exactes d'un événement mystérieux » (Messac, 1975 : 9). Il faudrait admettre que l'œuvre de De Greeff ne répond pas pleinement à cette exigence. En effet, dans ce roman, l'acte criminel est absent, bien que les lecteurs s'y attendent à une analyse du crime faite par un criminologue. Le crime passionnel du juge est prévenu et sa femme revient à lui.

Cependant, ce roman ne saurait se réduire à une simple catégorie littéraire. Dans le roman, l'auteur mentionne à plusieurs reprises le genre littéraire du roman policier, suggérant ainsi que la réalité dépasse parfois la fiction médiocre². L'objectif de l'auteur n'était pas de créer un roman policier vraisemblable, mais de prévenir la criminalité par le biais de la littérature. Il visait surtout à instruire les lecteurs sur la psychologie des précriminels. Comme l'a pertinemment souligné Daniel Lagache, « il y a autant de différence entre le crime passionnel de De Greeff et la criminologie antérieure, qu'entre *Le juge Maury* et un roman policier » (Lagache, 1956 : 70-71).

Tout cela trouve son origine, à notre avis, dans la conviction de De Greeff : « L'observation, [...] devait être traduite en termes acceptables par des gens intelligents, mais non habitués à notre *jargon*. Elle doit être rédigée en esprit de vulgarisation, sans être médiocre³ » (De Greeff, 1952-53 : 603). Le criminologue De Greeff a rendu sa théorie accessible à un public plus large, en l'exprimant sous la forme d'un roman policier.

Bibliographie

- ALLARD-GAUDREAU Noémie, PLANTE-HÉBERT Julien, FORTIN François (2024), « La linguistique légale. Un apport novateur aux sciences forensiques traditionnelles », *Criminologie, Forensique et sécurité*, AICLF. DOI : 10.26034/la.cfs.2024.5095
- DE GREEFF Étienne (1973), *Amour et crime d'amour*, Bruxelles, Charles Dessart (1^{ère} éd. 1942).
- DE GREEFF Étienne (1946), *Introduction à la criminologie*, Bruxelles, Vandenplas.

² De Greeff, 1956 : 51, 76, 137 et 138.

³ C'est nous qui soulignons.

- DE GREEFF Étienne (1952-53), « L'expérience belge. L'examen médico-psychologique et social des délinquants. Rapports présentés à la Commission pénitentiaire Benelux », *Revue de droit pénal et de criminologie*, Bruxelles.
- DE GREEFF Étienne (1956), *Le juge Maury*, Paris, Seuil.
- LAGACHE Daniel (1956), « Réflexion sur De Greeff et le crime passionnel », *L'homme criminel. Autour de l'oeuvre du Dr. Étienne De Greeff*, Louvain, Nauweraert.
- DE LAVERGNE Elsa (2009), *La naissance du roman policier français. Du Second Empire à la première guerre mondiale*, Paris, Classique Garnier.
- MESSAC Régis (1975), *Le « détective novel » et l'influence de la pensée scientifique*, Paris, Slatkine (1^{ère} éd. 1929).
- RENAUT Laurène, ASCONE Laura, LONGHI Julien (2018), « De la trace langagière à l'indice linguistique. Enjeux et précautions d'une linguistique forensique », *Études de linguistique appliquée*, Klincksieck. DOI : 10.3917/ela.188.0423
- UMEZAWA Aya (2025),
« 可視的身体と可読的身体の間で：アルフォンス・ベルティヨンの功績 (Between the Visible Body and the Legible Body. The Contribution of Alphonse Bertillon) », *生体管理の近代史 (Biometric Body in Modern History. Legibilizing the Human Body and the Quantification of the World)*, Tokyo, Akashi-shoten, (La version anglaise est prévue pour 2026).

AYA UMEZAWA

Université Meiji Gakuin

ORCID : 0009-0008-8963-3213